

réussi à s'entendre sur un document final, même pas sur un maigre communiqué de presse pour clôturer la réunion. Avec d'aussi piètres résultats, il n'y a pas de quoi motiver un gouvernement à consacrer des ressources humaines et matérielles à un tel processus. Toutefois, les États membres semblent s'accrocher à l'espoir de meilleurs temps à venir.

Mais une des raisons fondamentales pour expliquer l'intérêt renouvelé des 35 États dans la CSCE est l'importance des enjeux en cause. Pour les pays du bloc de l'Est, l'Acte final d'Helsinki consacre la division de l'Europe suite à la Seconde Guerre mondiale accordant ainsi une légitimité aux prétentions soviétiques sur l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Les soviétiques présentent particulièrement les articles de l'Acte touchant la promotion du désarmement, l'inviolabilité des frontières et la non-ingérence dans les affaires internes des autres États. C'est ce dernier principe que l'URSS invoque quand les pays de l'Ouest accusent Moscou ou ses alliés de violations des droits de la personne. Pour les pays occidentaux, l'Acte final d'Helsinki représente un engagement de la part des pays de l'Est à respecter les droits de la personne, les droits de leurs propres citoyens tels que compris dans l'accord. Le processus offre à long terme aussi aux pays occidentaux un forum en vue de discuter des questions touchant le respect des droits de la personne. Notons que l'URSS tient vraiment à la CSCE puisque Moscou a enduré pendant dix ans de vives critiques de la part des pays occidentaux au chapitre des droits de la personne.

En Occident, l'Acte final d'Helsinki est synonyme de droits de la personne. Mais les insuccès de ce processus sont tellement évidents, que plusieurs associations ethniques, y compris des associations au Canada, ont commencé à questionner le bien-fondé de l'exercice. Ces associations soulignent l'une des conséquences tragiques de la CSCE: la répression exercée à l'endroit des groupes de surveillance de l'Acte en Europe de l'Est. Anatholy Sharansky, Yuri Orlov et d'autres, disent ces associations, ont décidé de se prévaloir de leurs droits. Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, a déclaré pour sa part, à l'occasion du dixième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, que ces dissidents notoires ont payé par l'exil, le travail forcé dans des camps ou encore par l'emprisonnement leur foi en la liberté et les droits de la personne. M. Clark a ajouté que les Canadiens n'acceptent pas ou n'osent croire qu'un gouvernement puisse être aussi faible ou insécure et aller jusqu'à traiter comme des criminels ou des traîtres ceux et celles qui croient que les 35 États doivent respecter l'Acte final d'Helsinki.

Pourtant, les faits sont là pour prouver le contraire. En effet, selon la Société internationale pour les droits de la personne, en URSS, 75 des 100 individus qui ont créé des groupes de surveillance du respect des droits de la personne selon l'Acte final d'Helsinki ont été traduits devant les tribunaux. Trois d'entre-eux sont morts dans des camps de travail forcé, trois autres ont été consignés indéfiniment à des hôpitaux psychiatriques spéciaux, vingt-huit sont détenus dans des camps de concentration, quatre sont